

CSPS11 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : EXTENSION D'ACTIVITÉ AU NIVEAU 2 PHASES CONCEPTION ET RÉALISATION

*Opérations de catégorie 2 : volume des travaux compris entre 500 et 10.000 hommes-jours
 (soit environ 300.000 € à 6 millions € de travaux)*

PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- Coordonnateurs de niveau 3
- Être titulaire de l'attestation de compétence CSPS de niveau 3 et avoir depuis une expérience CSPS d'une durée minimale de 5 ans

OU

- Être titulaire de l'attestation de compétence CSPS de niveau 3 et d'un diplôme de niveau 3 au moins égal à la licence en architecture ou dans le domaine de la construction, du bâtiment et des travaux publics ou de la prévention des risques professionnels et avoir une expérience CSPS d'une durée minimale de 2 ans

Fournir les pièces justifiant l'ancienneté dans l'exercice de la fonction de coordonnateur SPS de niveau 3

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle le participant sera missionné.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Mettre en œuvre les mesures de coordination SPS au cours de la phase conception et/ou réalisation

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

Uniquement en phase conception	Jour 1	Étude de cas : analyse de risques en conception <ul style="list-style-type: none"> - Détection des risques sur des dossiers d'opération au stade « avant-projet » - Analyse des pièces graphiques-écrites et du calendrier - Rédaction d'un rapport mettant en évidence les risques majeurs du projet
Uniquement en phase conception	Jour 2	Gérer les relations avec le Maître de l'Ouvrage - Maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement du coordonnateur sous la responsabilité du maître de l'ouvrage - Partenariat à développer avec le maître d'œuvre, techniques de sensibilisation aux problématiques de prévention des risques - Attentes spécifiques du coordonnateur vis-à-vis du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre en matière de PGC et de DIU - Traçabilité de la phase conception dans le registre-journal
Uniquement en phase conception	Jour 3	Étude de cas : PGC / DIU en conception <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base de l'analyse de risques établie en journée 8 - Définition des « mesures-phares » pour la gestion des coactivités - Principales sujétions à envisager pour les interventions ultérieures

CSPS11 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : EXTENSION D'ACTIVITÉ AU NIVEAU 2 PHASES CONCEPTION ET RÉALISATION

Uniquement en phase conception	Jour 4	<p>Étude de cas : PGC / DIU en conception (suite) Identifier le lien PGC-DIU et marchés de travaux / Analyse d'offres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement contractuel (ou non) du PGC dans les marchés de travaux - Intégration des sujétions du DIU dans les pièces établies par le maître d'œuvre - Identification du coût des prescriptions CSPS - Contribution du coordonnateur à l'analyse des candidatures et des offres des entreprises - Éventuel critère « sécurité » pour la sélection des entreprises - Évaluation CSPS des variantes proposées
Uniquement en phase réalisation	Jour 5	<p>Tenir le registre-journal de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déroulement et compte-rendu des inspections communes - Fond et forme des observations du coordonnateur (faut-il tout écrire ? à qui écrire ?) - Délai de rédaction, modes de diffusion et d'obtention des visas - Traçabilité de la vérification du respect des mesures de coordination - Adaptation du PGC par émission de folios de RJ - Mises en situation sur photographies de chantier et séquences vidéo
Uniquement en phase réalisation	Jour 6	<p>Modifier le PGC en harmonisant les Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenu réglementaire des PPSPS et PPSPS simplifiés - Méthodologie d'élaboration du PPSPS - Objectifs et techniques d'harmonisation des PPSPS, modifications subséquentes du PGC <p>Comprendre le dispositif de coordination SPS par plan de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application du dispositif de coordination EU-EE (Entreprise Utilisatrice et Entreprises Extérieures) - Chronologie de la démarche et livrables (plan de prévention / protocole de sécurité) - Limites avec le dispositif de coordination SPS du BTP
Uniquement en phase réalisation	Jour 7	<p>Analyser et gérer les accidents du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse pluricausale de l'accident et du mécanisme de l'accident - Méthodologie de résumé des faits et rédaction de compte rendu - Technique de l'arbre des causes (études de cas) - Approche par les 5 M - Suites à donner à l'analyse de l'accident, transcription dans le registre-journal
Uniquement en phase réalisation	Jour 8	<p>Visite de chantiers – Registre-journal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confrontation avec la réalité du terrain - Mise en évidence des « résistances à la consigne » et des dérives comportementales - Exercice de rédaction du registre-journal - Fond et forme des observations du coordonnateur (faut-il tout écrire ?)

CSPS11 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : EXTENSION D'ACTIVITÉ AU NIVEAU 2 PHASES CONCEPTION ET RÉALISATION

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Conformément à l'annexe II.2 de l'arrêté du 26 décembre 2012

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Un projet pédagogique original et reconnu, organisé autour de compétences de consultants maîtrisant parfaitement le dispositif.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas, d'échanges et de mises en situation permettant l'acquisition d'un savoir-faire pratique pour la conduite des missions SPS.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.

MODALITES D'ÉVALUATION ET VALIDATION :

- A l'issue de cette formation, l'évaluation des compétences acquises est réalisée par un jury professionnel. Sa validation permet d'obtenir une attestation de compétences (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012) et d'exercer la mission de coordonnateur SPS sur des opérations de catégorie 2.
- INDICATEURS DE PERFORMANCE
 - 99 % de réussite
 - 96 % de stagiaires satisfaits
 - 99 % d'intégration à un poste de CSPS

PROFIL FORMATEURS :

- Consultants formateurs de coordonnateurs SPS, experts dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTP.

CSPS11 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 3 : EXTENSION D'ACTIVITÉ AU NIVEAU 2 PHASES CONCEPTION ET RÉALISATION

PROGRAMMATION :

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous informons que notre référent handicap se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.
Courriel : formation@credef.fr - Tél : 04.78.30.87.87

2^{ème} semestre 2023 à Paris

CSPS niveau 3 : Extension d'activité au niveau 2 – (8 jours) - 56 heures Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Les 21, 22, 23, 24 novembre 2023 Les 28, 29, 30 novembre 1 ^{er} décembre 2023 Le 15 décembre 2023 : Évaluation professionnelle	2 400 € HT Code CPF : 237065 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr